

**Procès-verbal**  
**Rencontre du Conseil d'administration**  
**de l'Association des résidants du lac Carillon,**  
**le samedi 27 juin 2009, au 101 des Mélodies,**  
**Lac Carillon à 10 heures.**

Étaient **présents** : M. Gilles Allaire président, M. Michel Lamoureux, Mme Fannie Lamarche, M. Jean-Louis Fiset, M. Donald Dryburgh, M. Yves Ouellet, Mme Louise Grandbois et Messieurs Serge Lachance et M. Pierre Bédard invité.

**Aucune absence.**

**1- Mot du président**

Le président souhaite la bienvenue à tous.

**2- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

*Adopté à l'unanimité*

**3- Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre précédente**

*Adopté à l'unanimité*

**4- Site internet : invité Serge Lachance**

M. Lachance, explique le site et donne quelques statistiques du nombre de visites effectuées:

entre décembre 2008 et mars 2009 : de 40 à 107 visites

et de avril 2009 à juillet 2009 : de 158 à 218 visites.

*Il est résolu et adopté à l'unanimité que :*

- Certains règlements municipaux appropriés et journaux municipaux pourraient être en lien sur le site. (Le journal de Notre-Dame est disponible seulement papier au coût de 8.00 \$ par année.)
- Des petites annonces ou marché aux puces pourront être annoncés par les résidants sur le site.
- Qu'une copie papier sera expédiée aux résidants qui n'ont pas internet.
- Qu'une politique d'accueil pour les nouveaux arrivants soit instaurée comme suit :

Une lettre de bienvenue leur sera expédiée les renseignant au sujet de l'Association tout en les invitant à devenir membre.

**5-Projet de parc régional lacs Long et Montauban : invités Serge Lachance et M. Pierre Bédard**

M. Bédard représentant de l'association du Lac Carillon pour le parc régional, explique son rôle sur le comité du Parc.

Une commission composée de 6 maires de la M.R.C. de Portneuf a été formée pour étudier la faisabilité du projet du parc régional. Des sujets comme l'ensemencement, piste de ski de fond et piste cyclable ont été discutés.

Trois possibilités sont étudiées :

Réserve, (nature, camping, etc.) parc récréotouristique (piste cyclable, piste de ski, etc.) ou parc régional.

***Il est résolu et adopté à l'unanimité :***

- Qu'un avis sera expédié aux représentants des ministères en cause, aux maires de Saint-Ubalde et de Notre-Dame ainsi qu'aux maires siégeant sur la commission.  
Cet avis fera mention d'éléments importants pour l'implantation du parc qui valoriseraient positivement le secteur comme l'amélioration des pistes cyclables existantes, piste de ski de fond, etc.
- De clarifier le statut des résidants actuels.
- De prendre contact avec le maire de Saint-Ubalde afin de le mettre au courant.

**6- Tournée des résidants : résultats et commentaires des membres**

- a) Les vidanges du lac Blanc attirent les ours :  
***Il est résolu et adopté à l'unanimité*** de suggérer à la Municipalité de Saint - Ubalde de poser une affiche pour interdire les grosses vidanges et pour la propreté.
- b) La marina est quelques fois occupée par des véhicules qui bloquent le chemin,  
***Il est résolu et adopté à l'unanimité*** de suggérer à la municipalité de Saint - Ubalde de refaire une affiche pour interdire les campeurs et les moteurs à gaz.
- c) ***Il est résolu et adopté à l'unanimité*** de demander à la Municipalité de mettre une indication pour le Chemin du Lac Carillon secteur Notre-Dame via Saint - Ubalde.
- d) ***Il est résolu et adopté à l'unanimité*** de maintenir comme dossier actif l'accès au téléphone en vérifiant l'intérêt des nouveaux arrivants.

**7- Suivi de dossier :**

**-chemin de la traverse**

IL reste un bout de chemin à faire par la Municipalité de Saint-Ubalde.  
Le chemin sera ouvert par la Municipalité de Notre-Dame à l'hiver.

**-accès public au lac Carillon**

Un accès au lac environ d'un mètre ainsi qu'un quai reste à venir.

***Il est résolu et adopté à l'unanimité*** qu'une demande d'affichage de règlement soit effectuée auprès de la Municipalité de Notre-Dame.

**-projet St-Ubalde concernant la plage**

Redonner un accès public respectant l'environnement en refaisant l'aménagement pour le rendre conforme à sa vocation initiale. Projet à suivre.

#### **-achat de terrains**

Dossier prioritaire de l'association depuis plusieurs années.

*Il est résolu et adopté à l'unanimité* qu'un avis soit émis auprès de Madame Line Drouin du Ministère des Ressources naturelles et de la faune, afin de vérifier si le concept du départ est toujours valide.

M. Serge Lachance fera parvenir les documents originaux du Ministère à M. Allaire qui, accompagnés de 2 personnes du C.A. iront rencontrer madame Drouin.

#### **8-Varia**

a) Le compte de l'association est à 1952.61\$ pour mai 2009. Il reste quelques contributions à percevoir.

b) **Commanditaires pour le site internet.**

Un canevas sera préparé par Serge Lachance. Un suivi sera fait à la prochaine rencontre.

c) **Terrain zoné vert.**

IL est discuté de l'importance de conserver les espaces zonés verts.

d) **Assemblée générale annuelle**

*Il est résolu et adopté à l'unanimité* que la date de l'assemblée générale annuelle sera le 12 octobre ou le 13 en cas de mauvais temps.

#### **9-Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée il est 12h45